

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2021\_ **0199**

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021,**  
*L'an deux mille vingt et un, le treize décembre, à 19h00,*

*Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 2 décembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.*

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, M. CHAVANCE, Mme RENIER.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme JEGATHEESWARAN, qui a donné pouvoir à M. BEGUE jusqu'à 19h43 (point n°2, Débat d'orientations budgétaires), Mme VISKOVIC, qui a donné pouvoir à M. FONTAINE, M. BRICOGNE, qui a donné pouvoir à M. TIENG, M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA, Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à Mme NATALE, Mme SAFI, qui a donné pouvoir à Mme MONIER, M. KONTE, qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC.

**EXCUSÉS** : M. DRAME, Mme PERUGIEN

*Sortie de M. CHAVANCE au point n°4 (Rémunération des agents recenseurs pour le recensement 2022).*

*L'ordre du jour est modifié afin que le point n° 6 (Débat sur les orientations générales du projet de règlement local de publicité (RLP)) soit examiné en point n°1.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme RAJAONAH

**8) CONVENTION AVEC LE CENTRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DANS LE CADRE DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Noisiel s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la mise en place d'actions centrées sur le soutien à la parentalité qui se traduisent par la présence de partenaires réalisant des permanences de manière hebdomadaire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place la permanence du centre d'informations des droits des femmes et des familles (CIDFF) au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne LACORE, en lien avec médiatrice de quartier, la référente soutien à la parentalité et les intervenants de l'espace « Famille »,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention de partenariat entre la Commune de Noisiel et le CIDFF.

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Bureau Municipal du 30 novembre 2021,

**VU** la convention,

**ENTENDU** l'exposé de M. FONTAINE, 3e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat relative aux actions menées entre la commune de Noisiel et le centre d'informations des droits des femmes et des familles de l'Essonne (CIDFF).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document ou avenant portant sur cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 17 DEC. 2021